

CAN/ULC-S536

Le 23 juillet 2007

BULLETIN D'ACCREDITATION N° 2007-22

Destinataires : Clients répertoriés des postes locaux, auxiliaires, à distance et privés
Membres du Conseil consultatif des Laboratoires des assureurs du Canada
Membres du comité des ULC sur l'équipement et les réseaux avertisseurs d'incendie, ULC-S500F
Membres du comité de la norme S536
Autres parties intéressées

Objet : Quatrième édition de la norme CAN/ULC-S536, Inspection et mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie

Le présent document fait suite au bulletin d'accréditation publié le 15 mai 2006 touchant la quatrième édition de la norme CAN/ULC-S536-04, Inspection et mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie.

Comme il a été indiqué dans le bulletin d'accréditation 2006-10, les Laboratoires des assureurs du Canada ont adopté les dispositions de la quatrième édition de la norme. Toutes les nouvelles soumissions provenant d'entreprises souhaitant être homologuées par les ULC feront l'objet d'une enquête conformément aux exigences.

Nous nous attendons à ce que toutes les inscriptions existantes satisfassent aux nouvelles exigences d'ici le 15 décembre 2007. Les Laboratoires des assureurs du Canada examinent toutes les sociétés d'avertisseurs d'incendie actuellement inscrites, et effectueront une vérification des installations au cours de l'année civile 2007 pour vérifier leur conformité aux exigences de la présente édition de la norme.

Le bulletin d'accréditation précédent indiquait que toutes les inscriptions existantes devaient satisfaire aux nouvelles exigences d'ici le 31 décembre 2006. Le présent bulletin d'accréditation vise à vous informer que nous avons reporté la date d'entrée en vigueur au **31 décembre 2007** en raison du manque de formulaires Fiche d'inspection et d'essai annuels du réseau avertisseur d'incendie (CAN/ULC-S536-04, annexe E) mis à la disposition du public.

Pour faciliter la conformité à ces exigences, une liste de contrôle a été mise au point. Cette liste, qui sera à la base de la vérification et de l'examen, est incluse à titre de référence et de document relatif à l'examen du dossier.

Veillez noter que pour s'assurer que les documents relatifs à l'examen de votre dossier ont été examinés avant la date d'entrée en vigueur, nous devons recevoir tous les documents d'ici le 30 septembre 2007.



Veillez faire parvenir par courriel la liste de contrôle dûment remplie à Alan Cavers à alan.n.cavers@ca.ul.com.

LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA

M. Normand Breton, ing.
Directeur des services électriques et Ingénieur en chef — Canada

